



**FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER**

Mardi 6 février 2024 à 9h30

Déclaration liminaire

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de l'instance,

Le 1er février dernier, les personnels se sont massivement mobilisés et étaient en grève, sur des questions nationales mais aussi sur les nombreux blocages qui relèvent de l'opérateur public déjà dénoncés lors de la grève du 28 novembre 2023. Au-delà des rémunérations, ces mobilisations sont la preuve d'un manque de prise en compte des difficultés que rencontrent les personnels du réseau pour remplir leur mission. Le 6 février encore était un nouveau jour de grève et pour les mêmes raisons ! Comptez sur nous, Madame la Directrice, pour ne pas en rester là !

Tout d'abord, nous rappelons que la voix des personnels sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail a une portée particulière au sein de cette instance où seul.es les élu.es alertent et votent. Pour la FSU, nous le répétons une nouvelle fois, les réponses de vos services engagent votre responsabilité, Madame la Directrice générale, et ce n'est qu'à travers votre totale implication dans le traitement et le suivi des dossiers que cette instance prend tout son sens. Or, la FSU voudrait pouvoir compter sur votre engagement en tant qu'employeur, celui-ci est le garant du dialogue social à l'AEFE. Encore une fois la FSU remarque que certains documents de travail ne sont pas envoyés dans les délais de rigueur. Le fait qu'ils arrivent au compte goutte sur Orion ne facilite pas notre travail. Concernant les points de suivi, ils sont encore trop nombreux à ne pas trouver de solution entre les instances. Si l'on prend l'exemple des heures de délégation octroyées aux membres de l'instance, comment expliquer qu'il nous aura fallu reposer cette question à trois F3SCT différentes ? Comment accepter que la dernière réponse, avançant des arguments contradictoires à ceux déjà avancés sur ce sujet ou d'autres, arrive la veille de l'instance à 18h ? Vous l'avez compris, c'est une des raisons du boycott de l'instance du 6 février dernier. Les services sont débordés nous annonce-t-on. Dont acte. Mais 9 mois pour obtenir une réponse cela semble un peu exagéré ! Ne nous voilons pas la face : tous ces dysfonctionnements et retards engendrent des tensions de plus en plus fréquentes. Ils ne font par ailleurs qu'accroître la charge de travail déjà conséquente pour vos services... et pour les représentant-es du personnel.

Par ailleurs, il est inadmissible que nous ayons à subir des entraves dans l'exercice de nos mandats syndicaux. Les représentant-es des personnels portent la voix de toutes et tous, ils sont vigilants au respect des textes et œuvrent pour l'amélioration des conditions de travail des salarié-es. Leur travail doit être facilité et respecté. Cela ne semble pas être le cas actuellement à l'Agence où nous n'avons de cesse d'en référer aux textes afin de faire valoir nos droits syndicaux. Ainsi, une des membres de cette instance s'est vu refuser la prise en charge du billet d'avion nécessaire à sa présence, l'administration ayant décidé qu'elle siégerait en distanciel à cette instance. De nombreux échanges ont été nécessaires durant 15 jours avant de régler la situation. A Madagascar, des collègues n'ont, dans un premier temps, pas obtenu l'autorisation de

participer à un stage de formation syndicale suite à une mauvaise lecture des textes toujours en défaveur des droits syndicaux qui, pourtant, participent à l'amélioration des conditions de travail des salariés et au bon fonctionnement du dialogue social. Là encore, il a fallu plusieurs interventions pour régler au moins partiellement le problème. Pour en revenir à notre instance, nous l'avons dit précédemment, nous sommes toujours en attente d'un protocole clair sur l'utilisation des heures de délégation qui sont dues à ses membres. Nous le répétons, le travail syndical contribue à l'information, la formation, l'écoute, le soutien aux personnels et l'amélioration des conditions de travail ; il est incompréhensible que l'administration ne s'appuie pas davantage sur notre expertise et que notre parole soit sans cesse minimisée, nos échanges se limitant désormais trop souvent à des rapports suspicieux, pour ne pas dire conflictuels.

Concernant l'audit RPS, nous avons observé cette même suspicion de manière flagrante lors du premier atelier de construction du plan d'action qui a été réalisée en centrale. Certaines personnes de l'administration refusaient de prendre en compte le diagnostic. Cette enquête, réalisée par un prestataire extérieur indépendant, doit être l'occasion d'offrir un plan d'action améliorant les conditions de travail et le fonctionnement en centrale : toutes les parties doivent donc tout faire pour qu'aboutisse ce long processus. Le déroulement du second atelier semble par contre montrer une réaction positive et cela est encourageant.

De la même manière, le cahier des charges relatif au futur déménagement des locaux parisiens n'a pas été présenté à l'instance et, une fois de plus, nous sommes dubitatifs quant à la réelle prise en compte des besoins des personnels afin de leur offrir le cadre de travail nécessaire à leur épanouissement professionnel.

Cette dégradation du dialogue social en centrale se répercute dans le réseau dans lequel on impose dorénavant des Fins de Mission Anticipée pour régler des problématiques qui auraient pu être solutionnées sans pénaliser les agents. L'écoute de la parole des personnels et de leurs représentants est indispensable au bon fonctionnement des services de l'Agence et de ses établissements. L'Administration doit changer de paradigme et se tourner vers ses personnels : être à leur écoute, prendre en compte leurs besoins et répondre à leurs attentes légitimes. C'est l'intérêt de l'Agence et de ses établissements : aucune avancée n'aboutira sans un dialogue social de qualité, sincère et respectueux.

La défense des droits des femmes constitue aussi un sujet de mobilisation pour la FSU. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser, dans la vie de tous les jours et dans le monde du travail. Les organisations syndicales de la FSU constatent l'absence d'avancées significatives, que ce soit en matière de rémunération, d'équilibre entre les temps de vie et de travail, ou de violences sexistes et sexuelles au travail. Elles appellent donc tous les personnels à **se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes**.